

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Département de science politique

Hiver 2014

POL5051-20  
DEBATS ACTUELS EN THEORIE POLITIQUE

Chargé de cours : Ricardo Peñafiel

**Descriptif :**

Les thèmes de l'indifférence politique, de la démocratie participative, du genre, de la priorité du juste ou du bon, de la citoyenneté sociale, du multiculturalisme, de l'identité et de la différence, de la transitologie, de la gouvernance, de l'autodéfense, des milices, etc. seront abordés dans le cadre de débats actuels en science politique. Certains pôles transnationaux de discussion organisent ces thèmes. Le cours sera consacré également à l'examen systématique de débats engagés dans des revues ou des ouvrages collectifs entre auteurs vivants.

## Problématique

La démocratie semble être un horizon indépassable de la théorie politique contemporaine. Pourtant, loin de faire consensus, cette idée-phare est plutôt l'objet de débats ; un point nodal (Laclau) autour duquel s'affrontent des forces politiques autant que des théories qui les cautionnent ou les critiquent. Aussi, ce cours ne portera pas tant sur les théories de la démocratie que sur les débats contemporains, entre diverses théories politiques, autour de conceptions et de pratiques de la démocratie. Si plusieurs de ces théories s'en revendiquent d'emblée – quitte à opposer les prétentions démocratiques de sociétés concrètes aux fondements normatifs d'une démocratie idéale – d'autres s'en éloignent de manière à mieux dégager un espace d'analyse pour le politique. Espace du politique qui n'est pas nécessairement démocratique et qui ne s'évalue pas uniquement à l'aune de cet idéal normatif. Inversement, une analyse « critique » de la démocratie requière une théorie générale du politique abordant certains de ses points aveugles, notamment ceux relatifs au droit, à la violence et à la représentation.

Les deux premières séances de cours (2 et 3) seront consacrées aux problématisations protéiformes de la démocratie présentées dans l'ouvrage collectif *Démocratie, dans quel état ?*,

rassemblant de courts essais de plusieurs philosophes politiques contemporain-e-s (Agamben, Badiou, Bensaïd, Brown, Nancy, Rancière, Ross et Žižek). Ces diverses problématisations du « consensus » démocratique constituent une entrée en matière, posant davantage de questions qu'offrant de réponses et permettant, par le fait même, d'entamer les débats. Malgré une grande diversité d'angles d'approche, ce collectif d'auteur-e-s se place en opposition à une conception « libérale » de la démocratie.

Pour mieux poser le débat, la quatrième séance offre la tribune à des théories cherchant « expliquer » l'accord social et, plus spécifiquement, à établir les conditions normatives pour que « les citoyens s'accordent et s'unissent entre eux. ». Cette introduction à la « démocratie de consensus » se fera en abordant le « débat » entre Rawls et Habermas autour des théories de la justice sociale et de l'agir communicationnel. Ce débat (en grande partie consensuel) a été fondamental dans l'établissement d'un « consensus sur les consensus » dans l'ensemble des « démocraties » contemporaines. Pour bien saisir ses implications concrètes, il est essentiel d'aborder les questions de « démocratie participative » et « délibérative », de « transitologie » et de « bonne » gouvernance, de légitimité procédurale « substantialisé » et de pluralisme.

Bien que développé autour d'Habermas, le principal « héritier » de l'école de Francfort et de la « théorie critique », ce débat n'en reste pas moins « acritique » à plusieurs niveaux, c'est-à-dire qu'il conforte davantage qu'il ne questionne la reproduction d'un certain type de rapports de force. Postulant la nécessité d'un « accord » social, il tend à évacuer et même à condamner les questions relatives aux conflits sociaux, au détriment des positions « silencieuses » ou « inénonçables » dans le cadre des institutions « représentatives » des sociétés libérales.

Cette aversion au conflit serait même, selon la critique développée par Chantal Mouffe (5<sup>ème</sup> séance), l'une des principales causes de l'indifférence politique et de la montée de l'extrême droite en Europe. Posant le conflit comme une dimension constitutive (et donc inéluctable) du politique, Mouffe réfléchit la démocratie « avec et contre Schmitt ». D'une part, elle revendique la distinction établie par Schmitt, dans sa critique de la démocratie parlementaire libérale, entre le principe démocratique d'*identité* et le principe monarchique de *représentation*. Mais, d'autre part, elle cherche à « domestiquer le conflit » en rejetant l'opposition schmittienne *ami-ennemi* pour la remplacer par une confrontation « agonistique » entre adversaires.

Mais, est-ce que le conflit (et, par le fait même, le politique) peut être « domestiqué » ? Mouffe ne resterait-elle pas enfermée dans une série de postulats « libéraux » (ou du moins « institués ») du politique ? En questionnant le décisionnisme schmittien, Mouffe ne réintroduit-elle pas une dimension normative tendant à positiver et par le fait même à restreindre l'espace du politique ? Sans prétendre « trancher » ces questions, les deux séances suivantes (6 et 7) cherchent à aborder de front la question du rapport constitutif de la violence au politique. D'abord, par le truchement de Giorgio Agamben (6<sup>ème</sup> séance) qui, en réfléchissant le politique « avec et au-delà de Schmitt », développe une théorie de l'état d'exception qui permet de réfléchir au rapport entre violence et droit tout en permettant de penser le politique au-delà de l'État. Reconstituant le débat implicite entre Carl Schmitt et Walter Benjamin (7<sup>ème</sup> séance),

Agamben réintroduit le concept de *violence pure* (Benjamin), permettant de sortir de la violence mythique du droit<sup>1</sup> et donc d'introduire une dimension ultime du politique, en dehors du droit. La perspective de la violence pure (en dehors-du droit) brise la distinction entre l'exception et la règle, en dévoilant que « l'exception *est* la règle ». Ces réflexions générales sur le rapport entre violence, droit et politique permettent également d'aborder des questions relatives à des situations contemporaines concernant, notamment, les dérives sécuritaires banalisant les lois d'exception et criminalisant l'action collective. Elles permettent également d'introduire la perspective des opprimés de qui Benjamin tirait l'enseignement nécessaire à cette critique du droit : « La tradition des opprimés nous enseigne que l'état d'exception est la règle ».

Cette perspective des opprimés renvoie également aux « spectres de Marx » que nous aborderons d'abord en fonction de l'ouvrage éponyme de Jacques Derrida (8<sup>ième</sup> séance). Pour ce dernier, autant que pour de nombreuses autres « apparitions » ou manifestations de l'esprit de Marx, il s'agit de sauver Marx de ses « ismes » ; de reprendre la critique marxienne là où elle n'a jamais cessé d'être, envers et contre ses hypostases ou ses réifications en « système » (isme). Le retour marqué, en philosophie politique, à l'hétérodoxie benjaminienne, est sans doute symptomatique de ce retour de Marx, tel un spectre plutôt que d'un dieu, venant prendre sa place au sein de la philosophie politique plutôt que d'en constituer la seule philosophie politique valable. Ainsi, le retrouve-t-on aux côtés de Machiavel (autre *revenant* de la philosophie politique contemporaine) dans les réflexions de Miguel Abensour sur la « démocratie insurgente » (9<sup>ième</sup> séance). De même, peut-on le voir *apparître* avec Freud (ou Lacan) et Wittgenstein dans la théorie « post-marxiste » de l'hégémonie d'Ernesto Laclau (10<sup>ième</sup> séance) ; ou, encore, se *manifester* à travers le concept spinoziste de multitude en fonction duquel Antonio Negri (13<sup>ième</sup> séance) cherche à dépasser l'économicisme de l'ontologie de la classe.

Cette surdétermination du sens de l'histoire par le privilège ontologique accordé aux rapports de classe dans le marxisme orthodoxe est sans doute le point commun de tous ces spectres de Marx. Le concept de *signifiant vide* (Laclau), par exemple, vise spécifiquement à montrer comment la remise en question du *statu quo* (ordre symbolique) peut surgir de n'importe quelle « articulation » symbolique : que ce soit les rapports de genre, de colonisation, d'exploitation ou d'une quelconque autre forme de domination ou de subordination<sup>2</sup>. La question se pose (et fait l'objet de débats) si l'on n'aurait pas jeté la classe avec l'eau du bain : si en remplaçant la classe par des catégories « immédiatement » politiques, comme la plèbe (Breugh, 12<sup>ième</sup> séance) ou les « sans-parts » (Rancière, 11<sup>ième</sup> séance), on ne serait pas en train de magnifier l'efficacité symbolique et de déprécier la matérialité. Certainement, ces réflexions critiques postulent la « lourde matérialité du discours » (Foucault) mais elles ne présentent pas moins le risque d'isoler le moment du politique de ses articulations avec la matérialité sociale. L'importance de la réflexion sur la démocratie et les questions d'ordre symbolique, de partage du sensible et de

---

<sup>1</sup> Violence mythique du droit, enfermée dans une relation circulaire passant perpétuellement d'une violence fondatrice à une violence conservatrice du droit.

<sup>2</sup> Cependant, cette conception abstraite des relations hégémoniques nous averti également que le politique n'est pas uniquement émancipateur et qu'il peut aussi être fascisant et s'articuler autour d'un désir d'ordre.

statuts (titres à gouverner) ne nous éloigne t'elle pas d'une analyse intégrée (holiste) des conditions historiques et concrètes du politique ?

Nous en débattons !

---

## Fonctionnement du cours

Ce cours propose d'« entrer en débat » autour des différentes positions élaborées par ces quelques théories politiques contemporaines. Chaque séance est accompagnée d'une **lecture obligatoire** qui sera discutée dans le cours. Pour chacune de ces séances, l'étudiant-e doit soumettre un **résumé de lecture** qui ne sera pas tant évalué pour son contenu qu'à titre d'attestation de lecture et de **participation au débat**<sup>3</sup>. Parmi ces 12 lectures, cinq (5) doivent être présentées sous forme de **fiche** et seront évaluées en fonction de leur contenu. Seulement les trois meilleures de ces fiches seront comptabilisées pour fin de notation (voir plus bas, les modalités d'évaluation).

L'ensemble de ces lectures constitue le matériau nécessaire tout autant aux **débats** en classe qu'à la rédaction d'un **travail final** qui consiste à prendre « position » ou à se « situer » dans les débats actuels en théorie politique. Bien entendu, il est également nécessaire de mobiliser d'autres lectures mais il sera attendu que le travail renvoie, autant que possible, aux lectures et débats du cours (lorsque ce sera pertinent pour l'argumentation et sans forcer la note).

Aussi, les étudiant-e-s sont appelé-e-s à **animer** (en équipe) **le débat** de la première partie de l'une des séances 4 à 13, en allant chercher des éléments de contexte et des lectures complémentaires permettant de situer le texte dans les débats qui l'entourent. Les séances 2 et 3 seront animées par le professeur de manière à laisser le temps aux équipes de se constituer et de bien se préparer. L'évaluation sera certainement plus clémente pour les premières (et particulièrement LA première) séances. De plus, la préparation de ces animations se fera en collaboration avec le professeur.

La deuxième moitié de chaque cours consiste en un exposé magistral complétant la connaissance élaborée collectivement dans les débats. La poursuite des débats ou la formulation de questions n'est certainement pas exclue de cette deuxième partie.

Complétant cette démarche pédagogique, le travail final, déjà évoqué, se veut un essai d'une dizaine de pages problématisant et creusant l'une des questions débattues dans le cours. Il est également possible de problématiser et d'argumenter autour d'un thème (ou d'un-e auteur-e) absent, en le rattachant à ces débats. Comme étape préalable à ce travail, un plan de celui-ci sera demandé à la mi-session. Ce plan doit comporter une problématique de même qu'un bref exposé de l'arbre argumentatif de ce qui sera le travail final.

Précisons d'emblée qu'une problématique n'est pas simplement un thème mais la problématisation de celui-ci suivant l'exposé critique de diverses positions établies antérieurement dans la littérature au sujet de celui-ci. En identifiant les lacunes ou les paradoxes des positions généralement admises, la problématisation doit présenter une perspective nouvelle

---

<sup>3</sup> Cependant, si le résumé est trop éloigné du texte, il attestera du contraire...

permettant de pousser plus loin la connaissance du phénomène abordé. Dans une perspective critique, ce travail (de même que le plan) doit chercher à dénaturaliser ou à « dépositiviser » les évidences de manière à permettre une interprétation réflexive des sujets abordés. Ce travail de problématisation doit également permettre de se situer dans le champ des interprétations et des débats actuels en théorie politique. La présentation de cette problématique dans le plan implique donc une connaissance relativement poussée de la littérature utilisée. Il ne s'agit pas d'une présentation « prospective » de ce qu'on a l'intention d'aborder.

---

## Évaluation

Fiches de lecture	30 %
Participation	20 %
Animation d'un débat	10 %
Plan de travail	10 %
Travail de session	30 %

Les **fiches de lecture** (30%) consistent en de courts comptes rendus (d'une page, simple interligne) des lectures hebdomadaires présentées plus bas. La fiche de lecture se divise en trois parties :

- 1- exposition de la thèse défendue par l'auteur (en quelques lignes)
- 2- exposition des principaux arguments avancés par l'auteur pour soutenir cette thèse (3/4 de page)
- 3- énumération des dix (10) principaux concepts utilisés  
*Nota Bene* : un concept n'est généralement pas constitué d'un seul terme. Le concept de démocratie, par exemple, peut être un concept mais il est généralement lié à d'autres termes pour donner des concepts spécifiques tels que démocratie de consensus, démocratie de basse intensité, démocratie de marché, démocratie insurgeante, etc.

Parmi les 12 lectures obligatoires, l'étudiant-e doit en choisir cinq qu'elle ou il soumettra sous forme de fiche pour évaluation.

Seules les trois meilleures de ces fiches compteront pour la note finale.

Les sept autres lectures doivent également faire l'objet de résumés de lecture mais ceux-ci ne compte qu'en relation à la participation et peuvent tenir qu'en une-demi page (ou deux trois pages de notes, si désiré).

Il est possible de soumettre pour évaluation autant de fiches qu'il y a de lectures obligatoires. Les cinq fiches obligatoires ne constituent qu'un minimum.

La **participation** (20%) est évaluée selon la présence au cours de même qu'en fonction de la qualité des interventions en classe. La présentation de la fiche ou du bref résumé de lecture attesteront de la présence en classe.

Bien que non évalués en fonction de leur contenu, ces résumés doivent tout de même faire preuve de sérieux et refléter la lecture des textes.

L'**animation d'un débat** en classe (10 %) consiste en un travail d'équipe creusant l'une des lectures obligatoires, en allant chercher des éléments de contexte et d'autres lectures complémentaires pour présenter de manière globale les débats au sein desquels se situe la lecture commune de la semaine choisie. Ces lectures complémentaires doivent être articulées au sein d'un exposé (d'une vingtaine de minutes, pour l'ensemble du groupe) qui doit poser des questions permettant d'ouvrir et d'animer un débat.

Le **travail de session** (30%) consiste en un essai d'une dizaine de pages prenant position au sein d'un des débats abordés dans le cours. La forme de l'essai n'enlève rien à l'exigence de rigueur dans l'argumentation et de précision dans l'exposé des thèses débattues. Il ne s'agit pas d'exposer ses opinions mais de se situer dans des débats en théorie politique avec la force nécessaire pour prendre sa place dans ceux-ci. Il s'agit ainsi d'exposer de manière critique les principales thèses et arguments des auteurs centraux dans le débat choisi de manière à justifier le fait d'en débattre et d'apporter une nouvelle perspective dans le domaine.

Au moins trois textes complémentaires à ceux du cours doivent être utilisés pour élaborer ce travail.

Il est à noter qu'il sera permis de réaliser le travail en équipe.

Cependant, l'exigence de travail et le nombre de pages augmentera en conséquence, à raison de deux textes complémentaires supplémentaires et environ 5 pages de plus par personne supplémentaire.

Le **plan** de ce travail (10%) doit comprendre :

- 1) une problématique développée en fonction d'une lecture critique d'au moins trois positions divergentes sur le sujet choisi et de l'exposition de la position ou de l'interprétation nouvelle qui sera mise de l'avant dans le travail ;
- 2) un plan de l'argumentation et
- 3) une bibliographie des textes utilisés.

---

## Organisation des cours

1. Introduction
2. La démocratie dans quel état ? (première partie)
  - Giorgio Agamben, *et al.*, *Démocratie, dans quel état ?*, La Fabrique / Écosociété, Paris / Montréal, 2009, pp. 1-52 (Agamben, Badiou, Bensaïd, Brown).
3. La démocratie dans quel état ? (suite et fin)
  - Giorgio Agamben, *et al.*, *Démocratie, dans quel état ?*, La Fabrique / Écosociété, Paris / Montréal, 2009, pp. 53-102 (Nancy, Rancière, Ross et Žižek)
4. Théories de la justice et de l'agir communicationnel :  
Le « débat » entre Rawls et Habermas

- Patrick Pharo, « Les limites de l'accord social. À propos du débat Habermas-Rawls sur la justice politique ». *Revue française de sociologie*, 39-3, 1998, pp. 591-608. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1998\\_num\\_39\\_3\\_4818](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1998_num_39_3_4818)
5. Mouffe : Penser la démocratie avec et contre Schmitt
- Chantal Mouffe, « Penser la démocratie moderne avec, et contre, Carl Schmitt ». *Revue française de science politique*, 42 (1), 1992, pp. 83-96.
6. Agamben : Penser le politique avec et au-delà de Schmitt
- Banalisation de l'état d'exception et biopolitique
- Giorgio Agamben, « *Auctoritas et potestas* », *État d'exception. Homo Sacer II, 1*, Paris, Seuil, 2003, pp. 124-148.
7. Benjamin : Critique de la violence et anti-souverain
- Walter Benjamin, « Critique de la violence », *Œuvres I*, Paris, Gallimard, 2000 [1921], pp. 210-243.

### Semaine de lecture

8. Derrida : Spectres de Marx (Force de loi)
- Jacques Derrida, *Spectres de Marx*, Galilée, Paris, 1993.
9. Abensour : La démocratie insurgente
- Miguel Abensour, « préface à la deuxième édition », *La Démocratie contre l'État. Marx et le moment machiavélien*, Paris, Le Félin, 2004, pp.
10. Laclau : La raison populiste
- Ernesto Laclau, *La raison populiste*, Paris, Seuil, 2005.
11. Rancière : Postuler l'égalité
- Jacques Rancière, *La Méésentente : Politique et Philosophie*, Paris, Éditions Galilée, 1995.
12. Breugh : L'expérience plébéienne
- Breugh Martin, *L'expérience plébéienne, Une histoire discontinue de la liberté politique*, Paris, Payot, 2007.
13. Peuple, multitude ou plèbe
- Negri Antonio, « Pour une définition ontologique de la multitude », *Multitudes*, n°9, mai-juin 2002. <http://multitudes.samizdat.net/article29.html>.
14. Synthèse et conclusions

### Remise du travail de fin de session

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

## PLAGIAT

### Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.9 Entente d'évaluation

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.